

ANNEXE

LISTE DES SPÉCIALITÉS DE BTS RELEVANT DES DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL RELATIVES À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS DE TRAVAIL MIS À DISPOSITION POUR DES TRAVAUX TEMPORAIRES EN HAUTEUR (RECOMMANDATION R. 408 DE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE MALADIE ET DES TRAVAILLEURS SALARIÉS)

Intitulé de la spécialité de BTS	Annexe 4	Annexe 5
Architectures en métal : conception et réalisation	X	X
Bâtiment		X
Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation		X
Finitions, aménagement des bâtiments : conception et réalisation		X
Fluides énergies domotique, option A : génie climatique et fluidique, option B : froid et conditionnement d'air, option C : domotique et bâtiments communicants		X
Management économique de la construction		X
Système constructif bois et habitat	X	X
Travaux publics		X